

RÉFORME APE

27 mars 2026

APE : employeurs et travailleurs laissés en mer, sans boussole ni gouvernail

L'adoption en première lecture, ce 25 mars, du projet de décret « chapeau » sur la suppression du dispositif APE par le Gouvernement wallon marque, à ce stade, un basculement préoccupant. Après des années de stabilisation – tant pour les employeurs que pour le budget régional – le texte adopté fait peser une incertitude majeure sur plus de 60 000 travailleurs et près de 4 000 employeurs.

« Depuis la réforme de 2022, le dispositif APE était stabilisé. Il apportait de la visibilité aux associations et aux pouvoirs locaux, et son coût était maîtrisé pour la Région. Aujourd'hui, on passe d'une logique de confiance à une logique de déstabilisation, là où nous attendions une logique de consolidation. On quitte un port avec le sentiment à ce stade qu'on abandonne en pleine mer des milliers d'acteurs essentiels, sans boussole ni gouvernail », déclare Stéphane Emmanuelidis, Président de l'UNIPSO.

Ce que l'on fragilise aujourd'hui, ce ne sont pas des « dispositifs ». Ce sont des emplois bien réels, portés par des femmes et des hommes qui assurent au quotidien des missions essentielles : l'accueil des enfants, l'aide aux personnes âgées, l'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'aide à la jeunesse, les activités culturelles, la formation socioculturelle, l'insertion socio-professionnelle... Autant de services de proximité qui répondent à des besoins fondamentaux de la population.

En l'état, la réforme ne garantit pas les éléments essentiels attendus. Ni la continuité des financements, ni la sécurité juridique des employeurs, ni le maintien des emplois. L'avant-projet de décret « chapeau » laisse dans le flou des questions centrales telles que les modalités concrètes de transfert des moyens, l'indexation des subventions ou encore l'étanchéité des enveloppes sectorielles.

Le tout dans une temporalité particulièrement contraignante, qui ne permet pas aux employeurs de se projeter. À ce stade, ils savent qu'ils quittent un cadre stabilisé, sans visibilité sur celui dans lequel ils évolueront demain.

« Si sur le fond, nous sommes favorables à cette réforme, pas sur la forme qu'elle prend. Face à l'importance des services essentiels rendus aux citoyens, une réforme digne de ce nom devrait sécuriser et renforcer nos employeurs, pas les fragiliser. Nous avons, par ailleurs, pris part pendant plusieurs semaines à un processus de concertation approfondi, de manière constructive et responsable. Nous demandons aujourd'hui que ce travail soit réellement pris en compte et que le processus engagé soit respecté », ajoute le Président de l'UNIPSO.

C'est dans cet esprit que l'UNIPSO a formulé de nombreuses propositions concrètes visant à sécuriser la réforme avant son passage au Gouvernement. À ce stade, celles-ci n'ont pas été prises en compte. L'UNIPSO appelle dès lors à des engagements clairs et rapides : une répartition des moyens sur base du cadastre, une indexation automatique et pérenne, une véritable sécurité juridique, des transitions adaptées aux réalités sectorielles, ainsi que le respect du rôle des ministres fonctionnels. À défaut, c'est la continuité même de politiques publiques essentielles qui pourrait être compromise.

Ref. :

UNIPSO ASBL

Square Arthur Masson 1 bte 7 – 5000 Namur (siège social)

☎ 081/24.90.20

unipso@unipso.be – www.unipso.be – N° entr. : 0464 281 392 – Belfius IBAN BE23 0682 2289 3091 BIC GKCCBEBB

Quai du commerce 48/3A – 1000 Bruxelles

☎ 02/210.53.00

Face à ces enjeux, l'UNIPSO appelle à une mobilisation des employeurs et à la poursuite d'une concertation responsable avec les Gouvernements.

Contexte

La réforme APE vise à supprimer le dispositif actuel pour réallouer les moyens vers les différentes politiques fonctionnelles (santé, social, culture, enfance, insertion socio-professionnelle, formation socioculturelle...), sous la responsabilité des ministres compétents. Si cet objectif de simplification et de meilleure articulation des politiques publiques peut être entendu, il suppose en contrepartie des garanties fortes en matière de sécurité juridique, de stabilité budgétaire et de continuité des emplois.

Contacts

Stéphane Emmanuelidis

0475.68.64.28

Président de l'UNIPSO

Didion Maëlle

0497.83.3074

Responsable communication

Un mot sur UNIPSO

L'UNIPSO est la confédération intersectorielle des employeurs du secteur non marchand en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle représente 31 fédérations d'employeurs du secteur public et privé. Celles-ci sont actives dans le domaine de l'enseignement, le socioculturel, l'environnement, la santé, l'insertion socioprofessionnelle, l'action sociale et celui des mutualités. L'accueil et l'hébergement des personnes âgées, handicapées et fragilisées, l'emploi adapté aux personnes handicapées, l'aide et les soins à domicile, l'aide à la jeunesse et la petite enfance sont également des secteurs qu'elles investissent. En termes d'emploi, le secteur à profit social représente 20% de l'emploi total wallon, soit plus de 12.000 entreprises en Wallonie et plus de 216.000 travailleurs.